

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 58
- présents suppléants : 1
- procurations : 11
- absents : 12
- absentions : 4
- votants : 66

**DÉLIBÉRATION n° 2018/050**

L'an deux mille dix-huit et le 26 mars à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loïg LE RUN, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

**Présents suppléants :** Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE),

**Titulaires ayant donné procuration :** Hervé CARRERE à Pascal LACHAUD, Jean-Claude CLARENS à Alain DUCASSE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Monique MARTIN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Guy RAYNAL.

**Absents :** Mesdames et Messieurs, Joëlle PEYRO, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle VIGNEAUX, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

**Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise : Dossier PSI**

PSI est une entreprise spécialisée dans les services environnementaux auprès des particuliers, entreprises et collectivités et dans la gestion de déchets pour les industriels.

Basée à Lannemezan et employant 49 personnes, c'est une entreprise qui rayonne dans le grand sud-ouest.

Elle souhaite diversifier ses activités avec la valorisation des déchets issus de l'activité économique des industriels (déchets du BTP (déchets du BTP, DIB et terres de dépollution) (plateforme de 5 000 m<sup>2</sup>) et le stockage de déchets non dangereux (ISDND pour accueillir les déchets de laine de verre - roche - sables - terres - boues et autres.. pour 800 000m<sup>3</sup> sur 20 ans). Un arrêté préfectoral du 6 sept 2016 autorise PSI à étendre ces activités décrites.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit de la Loi de Transition Energétique d'août 2015 qui vise la valorisation des déchets des acteurs économiques et le renforcement du principe de proximité.

C'est un projet soutenu par le territoire et les acteurs du fait du manque de ce type d'installations dans le département.

Une aide à l'immobilier d'entreprise est sollicitée par PSI dans le cadre de la construction du bâtiment pour la mise en place d'une installation de tri et de valorisation des déchets.

Il s'agit d'un projet de création de 10 emplois à l'ouverture de l'installation.

Suite à l'élaboration des critères sur les aides à l'immobilier, les membres de la commission développement économique ont validé l'aide pour le dossier de PSI mais plafonnée à 50 000 €.

Ci-dessous le plan de financement correspondant au projet de PSI :

Dépenses		Ressources		
	€ HT		Montant	%
<b>gros œuvre</b>	664 934	<b>Aides publiques totales</b>	<b>496 433</b>	<b>24,46%</b>
<b>charpente</b>	1 030 000	CCPL	50 000	2,46%
<b>menuiserie</b>	38 408	Ademe	304 386	15,00%
<b>ventilation</b>	60 998	Région	142 047	7,00%
<b>air comprimé</b>	17 900			
<b>incendie</b>	137 000	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 532 808</b>	<b>75,54 %</b>
<b>électricité</b>	80 000			
<b>Total</b>	<b>2 029 240</b>	<b>Total</b>	<b>2 029 241</b>	<b>100%</b>

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

### DECIDE

- d'accorder une aide financière à l'investissement immobilier à l'entreprise PSI, dont le siège social est basé à Lannemezan, à hauteur d'un montant de 50 000€, pour le projet suivant :

« Construction du bâtiment pour la mise en place d'une installation de tri et de valorisation des déchets », selon les conditions fixées dans le règlement d'intervention voté,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'aide octroyée avec l'entreprise PSI.

Pour copie conforme,  
Le Président

Affichée le **10 AVR. 2018**



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180326-2018-050-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018